

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LINGREVILLE**

SÉANCE DU 22 JUILLET 2020 A 20 H.30

Présents : Jean-Benoît RAULT (maire), Claudine BONHOMME (adjointe), Mathias LEFRANC, Rolande FREMIN, Micheline CAVE, Françoise LENOIR, Emmanuel LECONTE, Pascal LEMAITRE, Joël FRANÇOIS, Micheline CAVE, Rolande FREMIN (conseillères et conseillers municipaux).

Conseillère et conseiller municipaux absents excusés : Nathalie AUGUSTE-LOUIS, Fabien QUESNEL,

Denis MARTIN qui a donné procuration à Françoise LENOIR,
Xavier DE WOILLEMONT qui a donné procuration à Jean- Benoit RAULT
Sophie LEFRANC qui a donné procuration à Emmanuel LECONTE

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Françoise LENOIR a été désignée secrétaire de séance.

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU 5 JUIN ET DU 1^{ER} JUILLET 2020**

Les comptes-rendus sont approuvés à l'unanimité.

BUDGET LOCAUX COMMERCIAUX

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2019 de Monsieur le maire, conforme au compte de gestion du comptable du Trésor public. Il fait ressortir un excédent de fonctionnement de **6237,11 €** et un déficit d'investissement de **58 443.29 €**.

Un excédent de 1,68.

Les dépenses de fonctionnement concernent des travaux d'entretien, le combustible, les primes d'assurance, les taxes foncières, le remboursement des intérêts des emprunts. Les recettes correspondent à la location des immeubles de la boucherie et du centre de soins et au remboursement du combustible.

BUDGET PRIMITIF 2020

Approuvé à l'unanimité, ce budget est arrêté à la somme de **19 137,20 €** tant en dépenses qu'en recettes de **fonctionnement**.

DEPENSES : entretien de biens mobiliers et bâtiments, frais de combustibles, assurances, impôts et taxes, remboursement des intérêts des emprunts.

RECETTES : location des locaux de la boucherie et du centre de soins et remboursement des frais de chauffage par les locataires du centre de soins.

La section d'**investissement** s'équilibre à la somme de **67 704.68 €**.

BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2019 présenté par Monsieur le maire, concordant avec le compte de gestion du comptable du Trésor public. À la clôture de l'exercice, il fait ressortir un excédent de fonctionnement de **46304 €** et un excédent d'investissement de **3 189.67 €**.

En fonctionnement, les principales dépenses sont : la participation au Syndicat de traitement des eaux usées de Montmartin Hauteville Annoville Lingreville, le remboursement des intérêts de la dette, redevance modernisation des réseaux et quelques dépenses d'entretien courant (eau, électricité, téléphone, créances admises en non-valeur). Les recettes principales sont générées par les redevances assainissement et les taxes de raccordement, la redevance modernisation des réseaux.

Les dépenses d'investissement sont : le remboursement du capital de la dette et l'extension du réseau pour la desserte des terrains de camping. Les recettes sont constituées par le Fonds de Compensation de la TVA sur les travaux effectués en 2016 et des recettes d'ordre (amortissements études et travaux).

BUDGET PRIMITIF 2020

Voté à l'unanimité, il s'équilibre à la somme de 245 377 € en section de fonctionnement et à 1 004 835,70 € en section d'investissement.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES : Électricité, frais de télécommunications, entretien des réseaux, facturation, redevance modernisation des réseaux, participation au Syndicat d'assainissement Montmartin Hauteville Annoville Lingreville, intérêts des emprunts, virement à la section d'investissement, dotation aux amortissements (opération d'ordre).

RECETTES : Taxes de raccordement, redevance d'assainissement, redevance modernisation des réseaux, solde subvention de l'Agence de l'eau, reprise sur subventions d'investissement (opération d'ordre).

INVESTISSEMENT

DEPENSES : Frais d'études pour diagnostic des réseaux, provision pour extension de réseaux (village Goron et hameau Luet), travaux de mise à la cote d'ouvrages, remboursement du capital des emprunts, reprise sur subventions d'investissement (opération d'ordre).

RECETTES : Excédent 2019 reporté, subventions Agence de l'Eau et Conseil départemental, emprunt, virement de la section de fonctionnement, dotations aux amortissements (opération d'ordre).

BUDGET GENERAL

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Monsieur le Maire rappelle que le trésorier établit avant le 1^{er} juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice (exceptionnellement 31 Juillet 2020 pour les comptes administratifs 2019, un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes).

Madame la trésorière rappelle que le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Il reprend le montant des titres de recettes émis et celui des mandats ordonnancés du 1^{er} Janvier au 31 Décembre. Il comporte :

- Une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité).
- Le Bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité

Le compte de gestion est soumis au vote du conseil municipal qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion). Il doit être approuvé avant le compte administratif au plus tard le 30 juin de l'année N+1 (31 Juillet pour les comptes de gestion 2019

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2019 présenté par Monsieur le maire, en conformité avec le compte de gestion du comptable du Trésor public.

DETAIL DES REALISATIONS EN DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

* Dépenses non affecté (honoraires notaire et géomètre aménagement Camping	2 431.00 €
* <u>Dépenses financières</u> (capital emprunts)	31 032.02 €
* <u>Travaux de voirie</u> (clôture rue des mielles, rampe accessibilité poste et boucherie, bornage conteneurs réseau eaux pluviales + voirie plage)	47 467.86 €
* <u>Travaux bâtiments</u> (travaux salle communale et remplacement chauffe-eau dans un logement Oiselière, porte de la mairie, travaux rénovation salle communale)	153 277.10 €
* <u>Acquisition de matériel</u> (déco. de Noël de rue, matériel bureau, Armoires)	13 625.09 €
* <u>Gîte du presbytère</u> : Travaux	88 907.11 €

DETAIL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT :

* FCTVA sur travaux	14 295.00 €
* Taxe d'Aménagement	18 447.95 €
* Subv.départemental FIR (Travaux salle cnale)	71 000.00 €
* <u>Travaux bâtiments</u> (DETR pour travaux salle communale)	83 132.00 €

BUDGET PRIMITIF 2020

Le budget présenté par la commission des finances s'équilibre à **1 242 414.47 €** en section de fonctionnement et à **823 003.31 €** en investissement. Il est approuvé à l'unanimité.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Charges à caractère général **182 940 .00 €**

Eau, électricité, télécommunications et affranchissement, combustibles, carburants, alimentation, fournitures administratives, fournitures scolaires, acquisition de petit matériel et autres fournitures, travaux d'entretien (bâtiments, voirie et matériel), primes d'assurances, honoraires, fêtes et cérémonies, frais de déplacements, taxes foncières.

Charges de personnel **295 500.00 €**

Rémunération du personnel titulaire et du personnel appelé en remplacement, cotisations URSSAF, retraite et mutuelle, cotisations au centre de gestion du personnel.

Autres charges de gestion courante **85 980.00 €**

Indemnités des élus, cotisations retraite des élus, subventions aux associations communales, subvention au CCAS, participation charges intercommunales.

Charges financières **5 350.00 €**

Remboursement des intérêts d'emprunts.

Frais exceptionnels **318 229.00 €**

Titres annulés sur exercices antérieurs, autres charges exceptionnelles

Atténuation de produits **212 394 .00 €**

Reversement d'une partie des produits reçus au titre des contributions directes (dans le cadre de la réforme de la fiscalité directe locale et attributions de compensation à la communauté de communes CMB)

Dépenses imprévues **2 000.00 €**

Virement à la section d'investissement **140 021.00 €**

RECETTES

Atténuation de charges	25 000.00 €
Remboursement de rémunération (par l'assurance pour le personnel communal dans le cadre d'arrêts de travail),	
Produits des services	43 000.00 €
Concessions cimetière, cantine, garderie, recouvrement frais de chauffage, redevance d'occupation du domaine public (Edf – France Telecom), mise à disposition du personnel communal près de la communauté de communes.	
Impôts et taxes	383 666.00 €
Contributions directes, attribution de compensation (fiscalité reversée), fonds de péréquation RFCI, droits de place, taxe additionnelle aux droits de mutation.	
Dotations de l'État	300 729.00 €
Dotation Globale de Fonctionnement, dotation de solidarité rurale, dotation nationale de péréquation, FCTVA sur dépenses de fonctionnement bâtiments et voirie, dotations de compensation de l'État, fonds départemental de la Taxe Professionnelle.	
Produits d'exploitation	70 000.00 €
Produits des locations (logements + salle communale + gîte presbytère)	
Produits financiers	17.00 €
Produits des participations bancaires	
Produits exceptionnels	2 000.00 €
Excédent de fonctionnement reporté	418 002,47 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
Remboursement capital des emprunts	26 176 €		
Dépenses imprévues	1 000 €		
Dépôts et cautionnement	€	Dépôts et cautionnement	2 000 €
Subvention d'investissement au budget « locaux commerciaux »	57 485 €		
		Taxe d'Aménagement	18 000 €
		Fonds de Compensation TVA	9 540 €
		Prélèvement sur recettes de fonctionnement	140 021 €
Acquisition terrains (réserve foncière)	135 680 €		
Honoraires notaire + géomètre aménagement campings	13 320 €		
Acquisitions foncières diverses	22 280 €		
Travaux de voirie - 34	166 872 €	Emprunt	130 000 €
Travaux de bâtiments - 38	232 130 €	Subvention FIR (CD50)	71 000 €
		Subvention DETR (Etat)	83 132 €
		Emprunt	160 000 €
Acquisition de matériel - 39	43 000 €		
Gîte - 56	20 000 €	Subvention FIR (CD50)	30 000 €
Cimetière – 70	10 000 €		
Aménagement du Hameau Labour – 74	10 000 €		
Déficit d'investissement reporté	85 060.31 €	Excédent de fonctionnement capitalisé	179 310.31 €
TOTAL	823 003.31€	TOTAL	823 003.31 €

FIXATION DES TARIFS DE LA CANTINE SCOLAIRE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2020/2021

Rapporteur : Claudine BONHOMME – Adjointe au Maire

Monsieur le Maire rappelle que, selon l'article 1 du décret n° 2006-753 du 29 juin 2006, les prix de la restauration scolaire fournie aux élèves des écoles maternelles et élémentaires de l'enseignement public sont fixés par la collectivité territoriale qui en a la charge.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, de ne pas augmenter et de fixer les tarifs des repas à la cantine scolaire à compter du 1 septembre 2020 comme suit :

- 3.65 € pour un repas

- 2.65 € pour un repas pour les enfants qui bénéficient d'un régime dans le cadre d'une alimentation adaptée pour allergies.

Seuls les enfants dont l'intégralité du repas est fournie au vu d'un certificat médical ouvrent droit à ce tarif spécial

Questions diverses :

- Règlement du Verrouis
- Recensement des installations de camping

Le conseil municipal s'interroge sur les mesures à prendre pour limiter le stationnement en bordure du site classé du havre de la Vanlée :

- Sollicitation de l'appui du Conservatoire du Littoral ?
- Plaintes à déposer près des services de la gendarmerie ?

Il y a en effet été constaté au cours de la période estivale, une recrudescence du stationnement sur plusieurs jours, de camping-cars ou véhicules aménagés en tout genre. Le problème des camping-cars, en mode camping, sur l'ensemble du territoire communal est également soulevé.

Fin de la réunion à 23H45.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus et ont signé les membres présents.